

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 29 novembre 2013 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	préfet suppléant, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M ^{mes} Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre.
Liane Beaudin:	conseillère, mairesse suppléante de Rivière-Saint-Jean;

EST PRÉSENT PAR TÉLÉPHONE, sur consentement de tous les membres du conseil de la MRC de Minganie :

M. Jean-François Boudreault: conseiller,
maire de L'Île-d'Anticosti.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

EST AUSSI PRÉSENTE :

M^{me} Nathalie de Grandpré : directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement de confirmer par cette résolution, la renonciation par tous les membres présents à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire pour valoir comme renonciation écrite et conforme à la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par le préfet, monsieur Luc Noël. Madame Nathalie de Grandpré fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur André Leblanc, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

295-13

296-13

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



297-13

4. ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE LA MINGANIE (AGAM);
5. CORPORATION DE L'ÎLE AUX PERROQUETS;
6. ORIENTATIONS EN DÉVELOPPEMENT;
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE LA MINGANIE (AGAM)

Attendu la résolution numéro 155-13 adoptée lors d'une séance extraordinaire du conseil de la MRC tenue le 30 juillet 2013 aux termes de laquelle il a été résolu de prolonger l'entente de financement entre la MRC et l'AGAM, et ce, pour une période de 4 mois, soit du 12 août 2013 au 12 décembre 2013;

Attendu la nouvelle demande de l'AGAM de prolonger cette entente de financement pour la période du 12 décembre 2013 au 31 mars 2014, et ce, aux mêmes conditions contenues à l'entente initiale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie approuve le prolongement de l'entente de financement entre la MRC et l'AGAM pour la période du 12 décembre 2013 au 31 mars 2014, et ce, aux mêmes conditions contenues à l'entente initiale, représentant une somme de 10 208,33 \$;
- Que la MRC de Minganie approuve le prolongement de la table ad hoc liant l'AGAM, la MRC de Minganie, le Centre local de développement (CLD) et le Centre local d'emploi pour la période du 12 décembre 2013 au 31 mars 2014 aux mêmes conditions;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet à signer les documents donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°297-13.

Certifié en date du 29 novembre 2013.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5. CORPORATION DE L'ÎLE AUX PERROQUETS

Attendu le projet de la Corporation de l'Île aux Perroquets (CÎP) de revitaliser la station de phare de l'Île aux Perroquets;



298-13

Attendu que la CÎP désire débiter ses opérations commerciales lors de la saison touristique 2014, afin de générer les revenus nécessaires pour l'embauche d'un directeur général, le mandat du consultant travaillant au démarrage se terminant en juillet 2014;

Attendu que la structure de financement doit être complétée rapidement, afin de permettre à la corporation de débiter ses opérations pour la saison touristique 2014;

Attendu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que le ministère des Finances et de l'Économie participent financièrement au projet de revitalisation de la station de phare de l'Île aux Perroquets;

Attendu que CÎP est considérée comme un organisme fédéral puisque son financement provient, pour plus de la moitié, de fonds publics fédéraux;

Attendu l'obligation de l'émission d'un décret ministériel conformément à la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30);

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la Corporation de L'Île aux Perroquets dans le cadre de ses démarches afin qu'un décret ministériel soit émis dans les plus brefs délais permettant à la Corporation de compléter la structure de financement et ainsi permettre le début des opérations de la station de phare de l'Île aux Perroquets pour la saison touristique 2014.

6. ORIENTATIONS EN DÉVELOPPEMENT

Attendu que pour une deuxième année, l'AGAM demande une participation financière au conseil de la MRC de Minganie;

Attendu que Innovation et Développement Économique Minganie (IDEM) demande une participation financière à la MRC de Minganie et aux municipalités la constituant pour le fonctionnement de leur organisation qui vise la diversification économie en Minganie;

Attendu que le rôle initial et actuel du comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) doit être discuté;

Attendu que le Centre local de développement Minganie manifeste depuis plusieurs années des insuffisances monétaires;

Attendu la nouvelle Politique nationale sur la ruralité;

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir une vision claire de l'ensemble des organisations et programmes pour prendre des décisions éclairées;

Attendu que les prochaines années sont déterminantes pour le développement de la Minganie, particulièrement pour se préparer à «l'après Romaine»;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

299-13



300-13

Attendu qu'il est nécessaire que les élus échangent sur leur vision du développement et sur les outils qu'ils veulent se doter;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie prépare une rencontre d'informations et de discussions sur les structures et les orientations en développement pour la MRC.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 40.

Le préfet,

**La directrice générale
et secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré